



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : AG-POS-169

Déposé le : 26.4.2016

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

DE LA TRANSPARENCE POUR LES CONTRIBUABLES

Texte déposé

Les décisions de taxation sont envoyées aux contribuables sous la forme papier avec une récapitulation détaillée des éléments retenus déterminants le montant imposable au niveau du revenu et de la fortune pour l'impôt cantonal et communal (ICC).

Par contre, en ce qui concerne l'impôt fédéral direct, seul le montant imposable est communiqué, sans détail et sans motivation des éventuelles corrections effectuées par l'office de taxation.

L'article 131 de la loi sur l'impôt fédéral direct (LIFD) précise pourtant que la notification de décision de taxation doit contenir les modifications apportées à la déclaration déposée par le contribuable, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Outre l'élément purement légal ci-dessus, je tiens à rappeler que le logiciel fournit par l'ACI à chaque contribuable qui souhaite remplir sa déclaration d'impôt, imprime d'office le détail des éléments soumis à l'IFD et, de manière séparée, le détail des éléments soumis à l'ICC. Par ailleurs, force est de constater que la plupart des cantons envoient également une décision de taxation détaillée aussi bien pour l'ICC que pour l'IFD.

Pour tous les contribuables, même si les montants de l'IFD sont peu importants par rapport

à la somme totale, il semblerait logique que chacun reçoive un détail des montants sur lesquels il est taxé afin qu'il puisse, comprendre les modifications apportées à sa déclaration et, cas échéant, recourir contre la décision, d'autant plus que ces éléments sont très certainement existants dans l'informatique cantonale.

Je demande à ce que soit étudiée la possibilité que l'ACI envoie avec la notification de taxation un détail des montants retenus pour l'IFD, comme il le fait pour l'ICC, ainsi que le détail des corrections apportées et ceci dans un soucis de transparence envers les contribuables.

Si cela n'était pas possible, je demande à ce que les raisons soient expliquées.

Je vous demande la prise en considération immédiate de ce postulat.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

(c) prise en considération immédiate

Nom et prénom de l'auteur :

Julien Cuérel

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

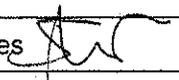
Postulat Cuérel "De la transparence pour les contribuables"

Liste des députés signataires – état au 1^{er} mars 2016

Aellen Catherine

Christen Jérôme

Eggenberger Julien

Ansermet Jacques 

Christin Dominique-Ella

Ehrwein Nihan Céline

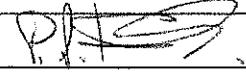
Attinger Doepper Claire

Clivaz Philippe

Epars Olivier

Aubert Mireille

Collet Michel

Favrod Pierre-Alain 

Baehler Bech Anne

Cornamusaz Philippe

Ferrari Yves

Ballif Laurent

Courdesse Régis

Freymond Isabelle

Bendahan Samuel

Creteigny Gérald

Freymond Cantone Fabienne

Berthoud Alexandre

Creteigny Laurence

Gander Hugues 

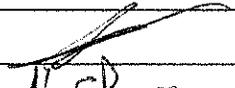
Bezençon Jean-Luc

Croci-Torti Nicolas

Genton Jean-Marc

Blanc Mathieu

Crottaz Brigitte

Germain Philippe 

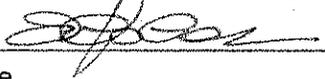
Bolay Guy-Philippe

Cuérel Julien 

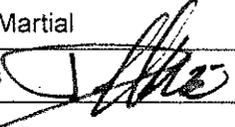
Glauser Nicolas 

Bonny Dominique-Richard

De Montmollin Martial

Golaz Olivier 

Bory Marc-André 

Debluë François 

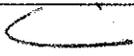
Grandjean Pierre

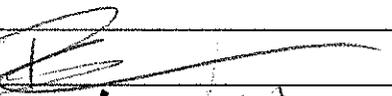
Bovay Alain 

Décosterd Anne

Grobéty Philippe

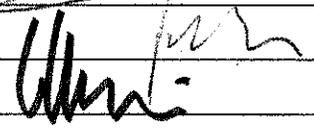
Buffat Marc-Olivier

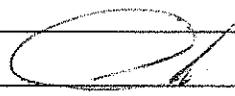
Deillon Fabien 

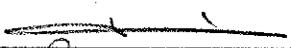
Guignard Pierre 

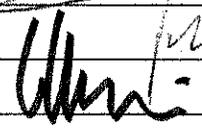
Butera Sonya

Démétriadès Alexandre

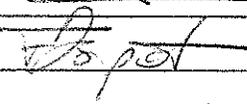
Haldy Jacques 

Cachin Jean-François 

Desmeules Michel 

Hurni Véronique 

Calpini Christa

Despot Fabienne 

Induni Valérie

Capt Gloria

Devaud Grégory

Jaccoud Jessica

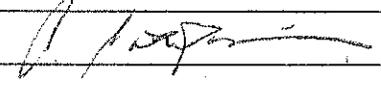
Chapalay Albert

Dolivo Jean-Michel

Jaquet-Berger Christiane

Chappuis Laurent

Donzé Manuel

Jaquier Rémy 

Cherubini Alberto

Ducommun Philippe 

Jobin Philippe

Cherbuin Amélie

Dupontet Aline

Jungclaus Delarze Suzanne

Chevalley Christine

Durussel José

Kappeler Hans Rudolf

Chollet Jean-Luc

Duvoisin Ginette

Keller Vincent

Liste des députés signataires – état au 1^{er} mars 2016

Kernen Olivier

Krieg Philippe

Kunze Christian

Labouchère Catherine

Lio Lena

Luisier Christelle

Mahaim Raphaël

Maillefer Denis-Olivier

Manzini Pascale

Marion Axel

Martin Josée

Mattenberger Nicolas

Matter Claude

Mayor Olivier

Meienberger Daniel

Meldem Martine

Melly Serge

Meyer Roxanne

Miéville Laurent

Miéville Michel

Modoux Philippe

Mojon Gérard

Montangero Stéphane

Mossi Michele

Neyroud Maurice

Nicolet Jean-Marc

Oran Marc

Pahud Yvan

Papilloud Anne

Pernoud Pierre-André

Perrin Jacques

Pidoux Jean-Yves

Pillonel Cédric

Podio Sylvie

Probst Delphine

Randin Philippe

Rapaz Pierre-Yves

Rau Michel

Ravenel Yves

Renaud Michel

Rey-Marion Alette

Rezso Stéphane

Richard Claire

Riesen Werner

Rochat Nicolas

Romano Myriam

Roulet Catherine

Roulet-Grin Pierrette

Rubattel Denis

Ruch Daniel

Rydlo Alexandre

Schaller Graziella

Schelker Carole

Schobinger Bastien

Schwaar Valérie

Schwab Claude

Sonnay Eric

Sordet Jean-Marc

Stürner Felix

Surer Jean-Marie

Thalmann Muriel

Thuillard Jean-François

Tosato Oscar

Treboux Maurice

Trolliet Daniel

Tschopp Jean

Uffer Filip

Venizelos Vassilis

Voiblet Claude-Alain

Volet Pierre

Vuarnoz Annick

Vuillemin Philippe

Wüthrich Andreas

Wyssa Claudine

Züger Eric